



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interdépartementale
des routes Centre-Est**

Lyon, le 22 janvier 2025

*Secrétariat Général
Pôle ressources humaines*

Arrêté n° 2025 - 001

**portant ouverture du concours professionnel pour le recrutement de chef(fe)
d'équipe d'exploitation principal(e) des travaux publics de l'État**

SESSION 2025

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État,

Vu le décret 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières,

Vu le décret n° 2023-1410 du 30 décembre 2023 portant statut particulier du corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État,

Vu l'arrêté du 26 février 2019 fixant les modalités d'organisation générale et la nature des épreuves du concours professionnel pour l'accès au grade de chef(fe) d'équipe d'exploitation principal.e des travaux publics de l'État,

Arrête

Article 1^{er} : Un concours professionnel de chef(fe) d'équipe d'exploitation principal.e des travaux publics de l'État est ouvert au titre de l'année 2025.

Article 2 : Le nombre de promotions offertes au concours professionnel fera l'objet d'une décision complémentaire.

Article 3 : La date des épreuves écrites est fixée au jeudi 27 mars 2025.

La date de clôture des inscriptions au concours est fixée au 26 février 2025 à 12h00.

Les candidats admissibles seront convoqués aux épreuves orales qui se dérouleront à Clermont-Ferrand du 10 au 13 juin 2025.

Article 4 : Peuvent se présenter au concours professionnel de chef(fe) d'équipe d'exploitation principal(e), les agents d'exploitation principaux des travaux publics de l'État :

Immeuble La Villardière
228 rue Garibaldi
69443 LYON Cedex 3 - Tél. : 04 69 16 62 00

<https://www.dir.centre-est.developpement-durable.gouv.fr/>

- ayant atteint le 5e échelon de leur grade et comptant au moins quatre ans de services effectifs dans leur grade ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emplois de la catégorie C ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C au 1er janvier de l'année du concours
- étant en situation d'activité, de détachement, de congé parental au premier jour de l'épreuve écrite.

Article 5 : Les modalités d'inscription sont les suivantes :

Les inscriptions seront enregistrées en ligne, du 27 janvier 2025, à partir de 12 heures, au 26 février 2025, 12 heures (heure de Paris), à l'adresse suivante :

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/dirce_ceep_2025

En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet, les candidats pourront écrire à l'adresse mail suivante, du 27 janvier 2025, à partir de 12 heures, au 26 février 2025, 12 heures (heure de Paris) : recrutement.prh.sg.dirce@developpement-durable.gouv.fr

Article 6 : En application des dispositions du décret no 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap, les candidats en situation de handicap qui sollicitent un aménagement d'épreuves transmettent, au plus tard le 5 mars 2025 le certificat médical mentionné à l'article 2 dudit décret.

Le certificat médical, qui doit avoir été établi sur papier libre par un médecin agréé moins de six mois avant le déroulement des épreuves, précise la nature des aides humaines et techniques ainsi que des aménagements nécessaires pour permettre aux candidats, compte tenu de la nature et de la durée des épreuves, de composer dans des conditions compatibles avec leur situation.

La liste des médecins agréés établie dans chaque département est disponible auprès de la préfecture. Cette liste peut également être consultée sur le site internet de chaque agence régionale de santé, accessible à partir du portail des agences régionales de santé, à la rubrique « Votre agence régionale de santé » : <https://www.ars.sante.fr>.

Elle peut également être demandée à l'adresse mail suivante : recrutement.prh.sg.dirce@developpement-durable.gouv.fr

Article 7 : L'organisation du concours est confiée au directeur du Centre de Valorisation des Ressources Humaines de Mâcon

Article 8 : Le secrétaire général de la DIR Centre-Est est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La directrice interdépartementale des routes Centre-Est